GADIOLET Anastasia

13 juillet 2022, reprise de fonctions d'un commissaire de justice salarié

Suite à la déclaration déposée complète par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice le 12 juin 2022 et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d'un mois à compter de cette date,

Mme Anastasia, Amandine, Hélène, Alice GADIOLET, anciennement huissier de justice salariée au sein de l'office d'huissier de justice dont est titulaire la société par actions simplifiée « ATLANTHUIS » à la résidence de Niort (Deux-Sèvres), a repris ses fonctions en qualité de commissaire de justice salariée au sein de l'office de commissaire de justice dont est titulaire la société à responsabilité limitée « PROVOST – TEGUI & Associés 45 » à la résidence d'Orléans (Loiret).

Prestation de serment requise.

Commissaire de justice salarié concerné :
Anastasia GADIOLET

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)